

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 88 (1937)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Quant à la question de la publication d'une table des matières de nos périodiques, classée d'après les auteurs, il en sera discuté, au moment voulu, dans les colonnes du *Journal* et de la *Zeitschrift*.

Coire, le 27 février 1937.

Jenny.

## COMMUNICATIONS.

### **Appareils modernes de chauffage au bois, à la Foire d'échantillons de Bâle, du 2 au 13 avril 1937.**

D'accord avec un grand nombre de firmes, spécialisées dans la fabrication d'installations modernes pour le chauffage au bois, la « commission du bois de chauffage » de l'Association suisse d'économie forestière a décidé d'exposer, à la Foire d'échantillons de Bâle, dans un stand collectif, un grand nombre de modèles de telles installations. Ce seront : divers nouveaux types de chaudières isolées pour chauffage central; installations pour le chauffage central de fourneaux à catelle; fours de cuisson; brûleurs; calorifères inextinguibles à bois, etc.; plusieurs de ces installations seront en pleine activité. Leur démonstration contribuera à convaincre le grand public des nombreuses possibilités d'un chauffage au bois rationnel, et adapté aux exigences modernes.

Nous recommandons à tous nos lecteurs la visite de ce stand et les prions de vouloir bien attirer l'attention de leurs connaissances à son sujet. Il se trouve dans la halle VI et porte le numéro 1119. — Les billets de chemin de fer pour Bâle, simple course, sont valables pour le retour, à la condition d'avoir été estampillés par les organes de la Foire d'échantillons.

(Trad.)

(Association suisse d'économie forestière.  
Commission du bois de chauffage.)

### **Contribution à la solution du problème de l'opportunité de la culture d'essences exotiques dans les forêts de l'Europe centrale.**

Les « Annales » de la Station de recherches et expériences forestières de France viennent de publier, dans leur dernier fascicule (tome V, fasc. 3), une étude sur « l'utilisation en papeterie du bois de trois conifères américains cultivés dans l'est de la France : *l'épicéa de Sitka*, le *sapin de Vancouver* et le *douglas*. » Elle contient les résultats d'essais sur la valeur papetière effectués, à l'école française de papeterie (université de Grenoble), par les professeurs *L. Vidal*, *M. Brot* et *M. Aribert*.

Etant donné l'indécision qui règne encore, dans l'esprit de beaucoup de forestiers européens, sur l'opportunité de la culture en Europe de diverses essences forestières exotiques, ces résultats sont une con-

tribution bienvenue à la solution de ce problème. C'est la raison pour laquelle il nous a paru opportun de les signaler ici.

Ainsi que l'écrit M. le professeur *Ph. Guinier*, « l'attention est actuellement attirée sur l'insuffisante production, en France, du bois de papeterie; un effort est tenté pour reboiser des surfaces improductives en essences résineuses produisant rapidement du bois apprécié pour cet usage. » Or, parmi les essences dont l'Ecole forestière de Nancy a étudié l'introduction, sous le climat de l'est de la France, trois se sont montrées de croissance particulièrement rapide : l'épicéa de Sitka, le sapin de Vancouver (*Abies grandis* Lindl) et le douglas. Restait à savoir si le bois produit, à un âge peu avancé, avait les qualités techniques voulues pour servir de matière première à la papeterie.

Voici ce qu'écrit à ce sujet M. Guinier, un de ceux qui ont le mieux étudié la question : « Grâce à leur croissance rapide, ces essences sont capables de donner, dès l'âge de 25 à 30 ans, une quantité de bois considérable. Ce bois, en dehors des usages que l'on peut en faire comme bois de menuiserie et surtout de caisserie, comme bois de coffrage — usages pour lesquels le douglas s'est montré nettement bon, tandis qu'on doit être moins affirmatif pour l'épicéa de Sitka et faire des réserves pour le sapin de Vancouver — est susceptible de servir de matière première à la papeterie. »

La conclusion des recherches expérimentales des trois professeurs, cités en tête de cette notice, a la teneur suivante : « Les trois résineux américains cultivés dans la forêt d'Amance (dans le voisinage de Nancy) : l'épicéa de Sitka, le sapin de Vancouver et le douglas, abattus entre 20 et 30 ans, se sont révélés tout aussi propres à la fabrication du papier que ceux qui ont crû en Amérique. La culture en Europe ne les a pas fait dégénérer et n'a pas nui aux qualités particulières qui les font rechercher dans leur patrie. » H. B.

---

### Fourniture de graines forestières.

La maison *J.-J. Roner & successeurs*, à Zerne et Münster, a publié un avis, au cahier 2 du « Journal forestier suisse », relatif à la vente de semences de l'épicéa et du mélèze, récoltées dans les forêts des régions élevées. On y pouvait lire, en particulier, ceci : « On peut garantir un pourcent de germination très élevé. »

L'Inspection fédérale des forêts nous écrit, à ce sujet, que telle affirmation ne peut être acceptée qu'avec réserve. « L'assertion que la faculté germinative de la récolte 1936—1937 a été très élevée n'est que partiellement exacte pour ce qui est de l'épicéa, mais est parfaitement erronée en ce qui concerne le mélèze. Les échantillons de semence de mélèze provenant des Grisons et du Valais, que nous avons mis à l'épreuve, ont révélé un pourcent de germination assez bas; ils contenaient, en outre, beaucoup de graines vides. »

La maison Roner a fourni à l'Inspection fédérale 2 échantillons de graines de mélèze récoltées en 1936 :

- 1° à Münster (1200—1500 m. alt.);
- 2° à Fuldera-Cierfs (1500—1800 m. alt.).

Les essais de germination ont donné les résultats suivants :

Pourcent de germination de l'échantillon 1 : 41 %

Pourcent de germination de l'échantillon 2 : 38 %

On ne saurait vraiment qualifier une telle proportion de « très élevée ».

---

## CHRONIQUE.

---

### Cantons.

**Grisons.** Ont été nommés au poste d'inspecteur forestier :

- 1° de l'arrondissement I, avec siège à Coire : M. *Bern. Gartmann*, ci-devant gérant des forêts de la commune de Schiers;
- 2° de l'arrondissement IV (Ilanz), M. *Joh. Manni*, ci-devant gérant des forêts de la commune d'Ems. Son successeur en cette qualité vient d'être désigné en la personne de M. *Hans Rungger*, occupé ci-devant à l'inspectorat cantonal des forêts, à Coire.

**Soleure.** *Rapport annuel du département forestier sur l'exercice 1936.* Dans ce rapport annuel sur l'activité forestière, il y a toujours grande abondance de données et d'indications intéressantes. Aussi ne voulons-nous pas manquer de reproduire ici quelques-unes d'entre elles.

A vrai dire, son début nous apporte une nouvelle peu réjouissante, soit la retraite de M. *F. von Arx*, conseiller d'Etat qui, du 1<sup>er</sup> août 1914 jusqu'au 31 juillet 1936, soit durant 22 ans, fut à la tête du département forestier. Ce distingué magistrat a toujours montré une réelle compréhension des questions forestières et aussi un vif intérêt. Et c'est incontestablement à son action, en bonne partie, que le canton de Soleure doit de compter parmi ceux dans lesquels l'économie forestière a pris son plus beau développement. Le monde forestier suisse ne saurait l'oublier. — Ce départ n'est, au reste, que partiel, puisque M. von Arx continue à assumer la présidence de l'Association suisse d'économie forestière, dans laquelle il a rendu de signalés services. Et les sylviculteurs suisse espèrent que, longtemps encore, ils auront le plaisir de le rencontrer à leurs réunions annuelles, qu'il a toujours honorées de sa présence.

A signaler une innovation en matière administrative : les gardes-forestiers domaniaux, élus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1934, ont l'obligation de s'affilier à la caisse cantonale des pensions de retraite. Pour les autres gardes qui, à la date ci-dessus, n'avaient pas dépassé l'âge de 40 ans, cette affiliation est facultative.